

**Commission économique pour l'Europe**

Conférence des statisticiens européens

**Groupe d'experts des recensements de la population
et des habitations****Vingt et unième réunion**

Genève, 18-20 septembre 2019

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

**Travaux de recherche sur l'utilisation des données
administratives pour les recensements****Travaux de recherche sur les sources de données
administratives et les ensembles de données
géospatiales pouvant être utilisés pour
le recensement canadien de 2021****Note de Statistique Canada****Résumé*

En prévision du programme du recensement de la population prévu par le Canada en 2021, de vastes consultations ont été menées concernant le contenu du recensement. Les observations recueillies dans le cadre de ces consultations ont permis de repérer un certain nombre de lacunes dans les données, dont la correction supposait la définition d'un nouveau contenu ou la révision du contenu existant. À titre de stratégie visant à alléger ce fardeau, il a été demandé aux équipes chargées de ce thème d'enquêter sur les sources administratives qui pourraient remplacer les questions, ajouter un nouveau contenu ou améliorer le contenu existant sans augmenter le coût et la charge de travail pour les personnes interrogées qui y sont associés. Le remplacement fructueux des questions sur le revenu par des données administratives en 2016 a permis de constituer un précédent solide en la matière. Des recherches ont été effectuées dans plusieurs domaines pour étudier le remplacement du contenu existant et l'ajout d'un nouveau contenu par l'intégration d'autres sources de données administratives, dont des données sur l'immigration et les habitations. En complément de ces travaux, des efforts étaient déployés afin d'utiliser des sources de données administratives pour améliorer encore certains concepts, comme celui des trajets domicile-travail, et accroître le nombre d'informations concernant les personnes qui vivent dans des établissements collectifs, y compris les bases militaires, les établissements d'hébergement médicalisé et les prisons. Ce document présente les études de recherche effectuées au Canada sur l'utilisation de données administratives pour remplacer le contenu, ajouter un nouveau contenu et améliorer le contenu existant aux fins du recensement de la population de 2021.

* Document établi par Heather Dryburgh.



I. Introduction

1. En prévision du programme du recensement de la population prévu par le Canada en 2021, de vastes consultations ont été menées concernant le contenu du recensement. Les observations recueillies dans le cadre de ces consultations ont permis de repérer un certain nombre de lacunes dans les données, dont la correction supposait la définition d'un nouveau contenu ou la révision du contenu existant.
2. À titre de stratégie visant à alléger ce fardeau, il a été demandé aux équipes chargées de ce thème d'enquêter sur les sources administratives qui pourraient remplacer les questions, ajouter un nouveau contenu ou améliorer le contenu existant sans augmenter le coût et la charge de travail pour les personnes interrogées qui y sont associés. Le remplacement fructueux des questions sur le revenu par des données administratives en 2016 a permis de constituer un précédent solide en la matière.
3. Ce document présente les études de recherche effectuées au Canada sur l'utilisation de données administratives pour remplacer le contenu, ajouter un nouveau contenu et améliorer le contenu existant aux fins du recensement de la population de 2021.

II. Données administratives

4. En ce qui concerne le contenu du recensement, des travaux de recherche sont actuellement menés pour évaluer la qualité du résultat, ainsi que les avantages et les inconvénients que présenterait le remplacement d'une partie du contenu du questionnaire par des données provenant de sources administratives. Des experts en la matière étudient la possibilité d'obtenir des informations sur le statut d'immigré(e), l'année d'immigration et les habitations auprès de sources administratives.
5. Outre l'ajout d'un nouveau contenu, des efforts sont déployés afin d'évaluer la possibilité d'utiliser des sources de données administratives pour améliorer encore certains concepts, comme celui des trajets domicile-travail, et accroître le nombre d'informations concernant les personnes qui vivent dans des établissements collectifs, dont les bases militaires, les établissements d'hébergement médicalisé et les établissements pénitentiaires.

A. Immigration

1. Remplacement des questions portant sur l'immigration dans le recensement de 2021

6. Le Canada possède d'importantes banques de données administratives sur l'immigration, ce qui lui donne la possibilité d'examiner la manière dont ces données peuvent être utilisées pour remplacer des questions posées dans le recensement. Dans le recensement de 2016, les variables correspondant à la *catégorie d'admission* et au *type de demandeur* donnaient des renseignements sur les conditions dans lesquelles les immigrants avaient obtenu le droit de vivre au Canada. Ces variables étaient issues des registres administratifs de l'immigration du service Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). Les données administratives disponibles pour ces variables ne concernaient que les immigré(e)s arrivé(e)s depuis 1980. Par conséquent, seules les données fournies par les personnes ayant déclaré avoir immigré depuis 1980 en réponse à la question relative à l'année d'immigration (question 15) du questionnaire du recensement ont été jugées susceptibles d'être remplacées par des données administratives. Les valeurs manquantes dans la catégorie d'admission ont été imputées dans le cas des personnes immigrées pour lesquelles aucune valeur administrative n'était disponible.
7. Pour 2021, le Canada évalue la possibilité de remplacer l'année d'immigration et le statut d'immigré(e) en ayant recours à une méthode et à des sources de données similaires. Les données administratives de l'IRCC dont dispose actuellement Statistique Canada comprennent :
 - a) Des dossiers détaillés sur l'immigration de 1980 à ce jour ;
 - b) Peu de dossiers sur l'immigration de 1952 à 1979 ;
 - c) Les registres des titres de séjour non permanent accordés de 1980 à ce jour.

8. Ces dossiers fournissent des informations exactes sur le statut administratif d'immigré(e) et l'année d'immigration, le cas échéant, en ce qui concerne les immigré(e)s et les résident(e)s non permanent(e)s enregistré(e)s. Bien qu'elles proviennent du recensement administratif de la totalité des immigré(e)s et des résident(e)s non permanent(e)s qui arrivent au Canada, les données de l'IRCC ne sont pas mises à jour de manière à tenir compte des décès ou de l'émigration. Elles ne peuvent donc pas être utilisées séparément pour estimer le nombre actuel des immigré(e)s vivant au Canada.

9. Il est prévu d'utiliser des méthodes semblables à celles qui ont été employées pour les recensements précédents (Biernot 2017 ; Brennan 2013 ; Brennan 2011), c'est-à-dire de tester l'intégration des données communiquées par les personnes interrogées dans le cadre du recensement et des données administratives de l'IRCC, immédiatement après le relevé du test de recensement de 2019, et avant tout processus de révision et d'imputation. Dans le cadre de ce processus d'intégration de données provenant de deux différentes sources, toutes les rubriques communes disponibles seront utilisées, à savoir entre autres le nom, la date de naissance et l'adresse. Dans la phase d'essai, la réponse aux questions sur le statut d'immigré(e) et l'année d'immigration sera remplacée par la valeur administrative, puis comparée avec elle. Les valeurs manquantes seront imputées dans le cas des personnes immigrées pour lesquelles aucune valeur administrative n'est disponible.

10. La question de la citoyenneté est fondamentalement liée aux deux concepts (année d'immigration et statut d'immigré(e)), de sorte que les réponses à cette question seront utilisées pour déterminer quelles sont les personnes qui devront faire l'objet d'une imputation. La population canadienne est divisée en quatre sous-groupes, comme le montre le tableau I ci-dessous.

Tableau 1
Immigration et citoyenneté, Canada

<i>Citoyenneté</i>	<i>Immigré(e)</i>	<i>Personne non immigrée</i>
Canadien(ne) de naissance		Canadien(ne) de naissance
Canadien(ne) par naturalisation	Canadien(ne) par naturalisation	
Non-ressortissant(e) canadien(ne)	Résident(e) permanent(e)	Résident(e) non permanent(e)

11. Un(e) citoyen(ne) canadien(ne) de naissance ne peut pas être une personne immigrée et, à l'inverse, un(e) citoyen(ne) canadien(ne) par naturalisation est une personne immigrée. Les personnes qui n'ont pas la nationalité canadienne résident au Canada à titre permanent ou non. Il peut arriver dans certains cas que dans les données administratives des personnes interrogées soient classées dans la catégorie des immigré(e)s, alors qu'elles affirment être canadiennes de naissance. Ces problèmes seront résolus dans la phase de traitement des données.

12. Les travaux de recherche permettront aussi d'évaluer comment le remplacement des questions relatives à l'immigration pourrait influencer sur la comparabilité historique. La qualité des questions existantes posées dans le recensement a été évaluée afin de comparer la différence de qualité entre les données, selon que des questions ou des valeurs administratives sont utilisées. Les avantages et les inconvénients des deux options seront pleinement examinés dans le cadre d'un rapport en septembre 2019, en parallèle avec les recommandations sur le contenu du recensement de 2021 qui seront adressées aux autorités.

13. Les renseignements administratifs supplémentaires provenant des dossiers de l'IRCC sur l'immigration qui pourront être ajoutés au recensement de 2021 pour améliorer l'analyse de l'immigration comprennent : l'année d'arrivée ; le type de résidence temporaire (titulaires d'un permis de travail, titulaires d'un permis d'études, personnes demandant l'asile, titulaires d'autres types de permis) ; la destination prévue ; le dernier pays de résidence permanente. Des consultations sont menées avec les parties prenantes pour arrêter la liste finale des variables. Une évaluation de la qualité des variables et des considérations opérationnelles est également en cours.

2. Limites de l'utilisation de données administratives pour l'immigration

14. L'utilisation des données de l'IRCC pour remplacer les deux questions portant sur l'immigration dans le recensement de la population présente trois limites.

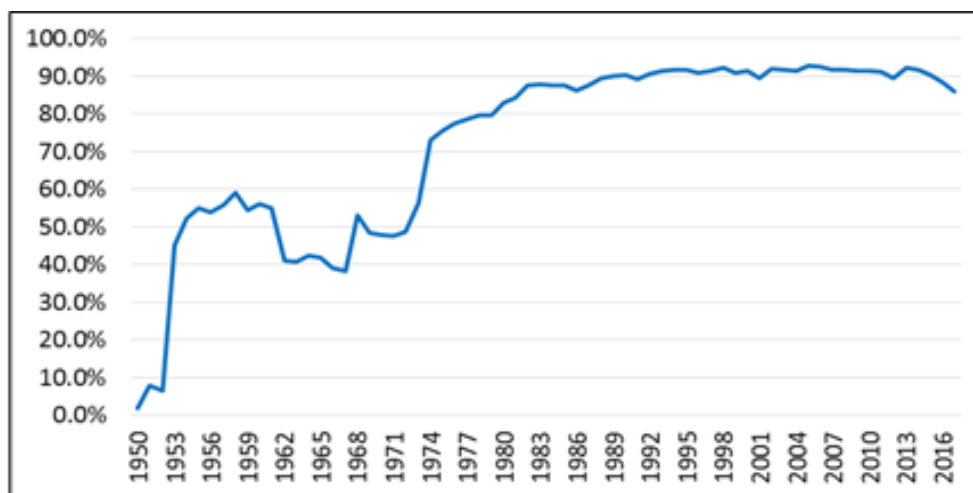
15. Premièrement, aucun registre de l'immigration n'est disponible pour la période précédant 1952. Bien que les personnes immigrées arrivées avant cette année-là soient de moins en moins nombreuses et moins intéressantes pour les chercheurs, ce groupe comptait encore 111 000 individus (ou 1,5 % de l'ensemble des immigré(e)s vivant au Canada, selon le recensement de 2016. Parmi ceux-ci, 86 285 (soit 1,2 % des immigré(e)s) sont arrivés entre 1947 et 1951, et les autres (qui représentent 0,3 % des immigré(e)s) ont été reçus avant 1947.

16. Deuxièmement, les registres des résident(e)s non permanent(e)s ne contiennent que des renseignements sur les titulaires de permis ; les membres de la famille qui les accompagnent et qui ne possèdent pas de permis en leur nom propre ne sont pas enregistrés. Bien qu'ayant répondu au questionnaire du recensement, certain(e)s visiteurs(euses) ne sont pas pris(es) en compte dans les données administratives de l'IRCC qui sont intégrées dans le recensement de 2016.

17. Troisièmement, au-delà du champ couvert par ces données, une autre limite tient à la qualité des registres d'immigration antérieurs à 1980. Dans l'ensemble, ceux-ci contiennent moins d'informations pouvant être utilisées dans le cadre de l'intégration des données. En particulier, les registres de 1961 à 1972 contiennent des informations incomplètes sur les dates de naissance qui se traduisent par un taux d'intégration plus bas. La figure I montre l'incidence des données incomplètes en matière de date de naissance sur le degré de réussite du processus d'intégration. On constate une baisse notable de ce taux entre 1961 et 1972.

Figure I

Pourcentage des données du recensement de 2016 sur l'immigration intégrées aux registres administratifs de l'immigration, selon l'année d'immigration enregistrée dans le recensement de 2016



Source : Statistique Canada, données du recensement de 2016 intégrées aux données administratives de l'IRCC sur l'immigration depuis 1952.

18. En outre, le fait de passer des questions à l'utilisation directe des valeurs administratives signifie qu'aucune des deux sources de données ne peut être utilisée pour certifier l'autre, comme cela a été le cas pour le recensement de 2016. Le fait de remplacer les questions par des données administratives peut aussi avoir une incidence sur la comparabilité historique. En particulier, des changements dans la ventilation par année d'immigration peuvent se produire lorsque l'année d'immigration « perçue » qui est déclarée (année d'arrivée, par exemple) est remplacée par l'année d'immigration effective provenant des données administratives. À titre d'exemple, certaines personnes immigrées

ont peut-être déclaré leur année d'arrivée, si elles ont résidé au Canada à titre de résident(e)s non permanent(e)s avant d'avoir obtenu le statut de résident(e) permanent(e).

19. La prise en compte des résident(e)s non permanent(e)s est moins complète que celle des immigré(e)s permanent(e)s, les renseignements les concernant se limitant aux personnes demandant l'asile et aux résident(e)s temporaires qui possédaient un titre de séjour valide en 2016.

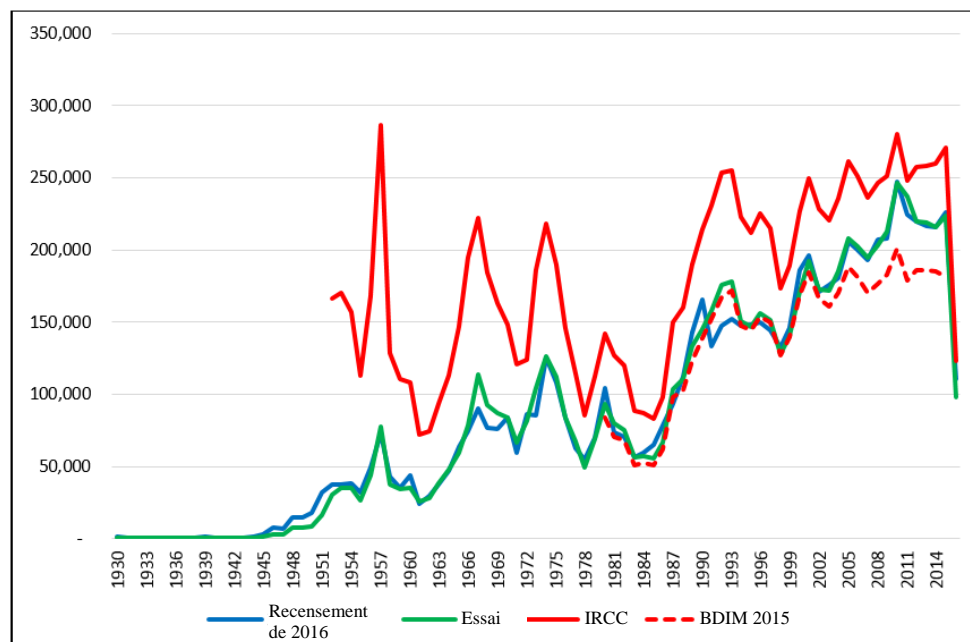
3. Études de recherche : comment remédier à l'absence d'intégration ou aux incohérences entre les valeurs intégrées et les autres réponses au recensement

20. En général, des méthodes de révision et d'imputation semblables à celles qui étaient utilisées par le passé peuvent être appliquées. Toutefois, lorsque des données intégrées sont utilisées, l'absence de valeur pourrait être le résultat d'un défaut d'intégration (ou l'équivalent d'une non-réponse à une rubrique) ou traduire le fait que des personnes interrogées sortaient du champ de corrélation. L'intégration d'autres sources de données visant à atténuer les problèmes de couverture associés aux données administratives est à l'essai.

21. De manière générale, les résultats du recensement de 2016 et les résultats préliminaires du remplacement par des données administratives sont semblables, comme le montre la figure II. Cependant, les résultats du remplacement révèlent une certaine confusion entre les réponses des personnes immigrées et les données administratives. L'effet des réponses tardives causé au début des années 1990 par le grand nombre de personnes demandant l'asile en est un bon exemple : les personnes interrogées avaient indiqué l'année d'arrivée plutôt que l'année d'immigration.

Figure II

Résultats préliminaires de l'essai par année d'immigration (recensement de 2016 et résultats de l'essai)



Source : Statistique Canada, recensement de 2016 et résultats du remplacement par des données administratives ; Recensement de la population et Base de données longitudinales sur les immigrants (BDIM) pour l'exercice 2014 ; IRCC.

B. Habitations

1. Utilisation de mégadonnées pour les informations sur les services publics

22. Dans les recensements précédents, la population canadienne a été invitée à répondre à un certain nombre de questions au sujet de leur logement, y compris le montant dépensé pour des services publics comme celui de l'électricité. Statistique Canada étudie la possibilité d'utiliser des informations provenant des fournisseurs d'électricité pour remplacer cette question du questionnaire. Les fournisseurs d'électricité sont relativement nombreux au Canada. Statistique Canada a conclu des accords avec bon nombre d'entre eux en vue d'obtenir des données sur les cycles de facturation. À ce jour, plusieurs fournisseurs de services publics sont en mesure de lui communiquer des données mensuelles sur la consommation et la facturation.

23. Statistique Canada évaluera ces données à deux fins immédiates, en prévision du recensement de 2021. Premièrement, les données seront évaluées afin de déterminer si elles pourraient aider Statistique Canada à établir le statut d'occupation des logements pour lesquels aucune réponse n'a été obtenue. Le résultat souhaité serait de réduire les efforts de suivi. Deuxièmement, la mesure dans laquelle ces données pourraient être utilisées pour remplacer la question relative au paiement des factures d'électricité figurant dans le recensement sera évaluée.

24. Les travaux de recherche portant sur l'intégration ou le remplacement des données provenant des fournisseurs de services publics en sont à leurs premiers stades. Dans le cadre de la première phase, il sera nécessaire d'évaluer la manière dont le questionnaire du recensement peut être modifié pour tenir compte du fait qu'il est pour l'heure impossible de couvrir le pays tout entier (seul un sous-ensemble de fournisseurs participera d'ici 2021). Le test du recensement de 2019 a montré qu'il était possible d'adapter la version électronique du questionnaire à des zones spécifiques et à des sous-ensembles aléatoires pour présenter une version ou une autre du questionnaire (avec ou sans questions spécifiques). Les résultats préliminaires montrent également une diminution du temps de réponse des ménages lorsque la question sur l'électricité n'était pas posée. Néanmoins, ces gains ont été en partie annulés par la confusion qui s'est installée dans l'esprit de certaines personnes interrogées, qui ont peut-être inscrit le montant dépensé sur l'électricité dans la rubrique relative aux paiements du combustible ou d'autres services publics. Le contrôle de la qualité de ces facteurs sera essentiel.

25. La deuxième phase consistera à regrouper les données des compteurs électriques avec celles des logements recensés et à évaluer les écarts. Dans la plupart des cas, il s'agit d'une relation univoque, et il est donc possible d'établir une cartographie. Cependant, dans d'autres cas, plusieurs compteurs sont associés à un seul logement ou, à l'inverse, un seul compteur est utilisé pour plusieurs logements. Dans d'autres cas encore, les informations fournies ne sont pas suffisantes pour permettre de déterminer correctement quel est le logement recensé correspondant. On trouve principalement ces schémas plus complexes dans des zones ou des types d'habitation bien déterminés. Cette phase permettra d'évaluer comment répartir correctement la consommation entre les habitations.

26. La phase finale consistera à évaluer l'incidence sur les résultats en utilisant une approche mixte et à anticiper l'impact final d'un tel processus d'intégration.

2. Limites de l'utilisation de données administratives pour les habitations

27. Des mises en garde d'ordre général sont de rigueur lorsqu'il s'agit d'intégrer des données administratives dans le recensement. Les difficultés doivent toutes être résolues ou ramenées à un niveau de risque acceptable :

a) Compatibilité des concepts (les montants dépensés déclarés pour les services d'électricité doivent correspondre à ce qui figure dans les registres administratifs) ;

b) Couverture suffisante (les provinces ne sont pas encore toutes couvertes et l'intégration de données correspondant au rapport entre compteurs et logements est susceptible de réduire la quantité disponible dans certaines régions) ;

c) Risque lié à la communication de données (nécessite la fourniture systématique de données) ;

d) Uniformité d'un pays à l'autre (les concepts sont relativement simples dans ce cas) ;

e) Uniformité des modes (l'analyse est en cours : les personnes interrogées ont souvent tendance à arrondir les chiffres).

28. Ce travail contribuera à alléger la charge de travail pour les personnes interrogées, la réponse à cette question étant relativement difficile.

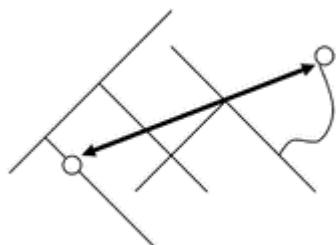
C. Trajets domicile-travail

1. Travaux de recherche sur l'utilisation d'ensembles de données spatiales et de logiciels pour les trajets domicile-travail

29. L'une des variables dérivées qui sont diffusées par le recensement traduit la distance entre le domicile et le lieu de travail. De manière générale, il s'agit de la distance en ligne droite (« à vol d'oiseau ») entre un côté d'îlot de l'adresse du domicile et un côté d'îlot de l'adresse du lieu de travail (pour ceux qui se rendent habituellement au même lieu de travail). Cette variable dérivée est utilisée par Statistique Canada dans la diffusion des données de recensement depuis des décennies.

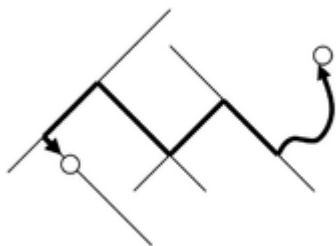
30. La principale limite reconnue de cette variable dérivée tient au fait que très peu de personnes se déplacent en ligne droite de leur domicile à leur lieu de travail. Les réseaux routiers et les caractéristiques du terrain (rivières, montagnes, etc.) ont tous une influence sur la trajectoire suivie pour se rendre au travail. Par conséquent, cette mesure de distance sous-estime en grande partie la véritable distance parcourue par la plupart des personnes.

Figure III
Ligne droite ou distance euclidienne



31. À l'ère de Google Maps et des ensembles de données géospatiales avancées, il est difficile de justifier le fait que l'on continue d'utiliser une mesure de distance en ligne droite. C'est pourquoi Statistique Canada étudie la possibilité d'utiliser des ensembles de données et d'outils géospatiaux pour calculer le trajet domicile-travail le plus susceptible d'être emprunté (« distance du réseau ») afin d'obtenir une valeur beaucoup plus réaliste de la distance réellement parcourue entre le domicile et le travail.

Figure IV
Distance du réseau



32. Divers ensembles de données géospatiales sont en cours d'évaluation, dont DMTI Route Logistics, le Fichier du réseau routier national (FRR), les données ouvertes provenant des autorités de transport et l'interface de programmation d'applications (API) de Google Maps. Les outils utilisés pour évaluer ces ensembles de données comprennent ArcGIS, Python, l'API de Google Maps, Open Street Map et Azure Server.

2. Utilisation des latitudes et des longitudes dans les données de recensement

33. L'idée est d'utiliser la latitude et la longitude réelles de l'emplacement géographique d'une personne (habitation), plutôt que la latitude et la longitude associées au côté d'îlot correspondant à cet emplacement et enregistrées par Statistique Canada.

34. Dans le cadre des déplacements domicile-travail, l'utilisation de la latitude et de la longitude réelles du lieu de résidence et du lieu de travail permettra d'évaluer de façon plus réaliste le trajet domicile-travail, par rapport à l'utilisation de la latitude et de la longitude des côtés d'îlot du lieu de résidence et du lieu de travail. Les côtés d'îlot, notamment lorsqu'ils se trouvent à l'extérieur des zones urbaines, ne respectent pas nécessairement les réseaux routiers. Par exemple, le côté d'îlot peut longer le bord d'une rivière, et le bâtiment en question peut se trouver à l'angle de ce côté d'îlot et d'un autre côté d'îlot, et à cet endroit précis peut se trouver un accès routier. Dans ce scénario, la capacité des programmes informatiques à déterminer la route la plus logique menant d'un point A à un point B peut être compromise par le fait que les coordonnées (latitude et longitude) utilisées (actuellement) correspondent à un lieu situé au bord d'une rivière et non sur un réseau routier.

35. D'une manière générale, il devient plus difficile pour les programmes informatiques de déterminer l'itinéraire le plus logique lorsque la latitude et la longitude exactes ne sont pas utilisées.

36. Ces travaux de recherche en sont encore à leurs balbutiements.

3. Limites de l'utilisation de données administratives pour les trajets domicile-travail

37. Cette nouvelle approche présente quelques limites s'agissant de calculer la distance entre le domicile et le lieu de travail. La première limite est liée aux ressources, tant humaines que financières. Les données doivent être recueillies, ce qui suppose la création de nouveaux emplois et le recrutement de personnes pour s'en charger.

38. Deuxièmement, les calculs d'itinéraires ne sont pas exacts à 100 %. Des restrictions supplémentaires devraient être appliquées au calcul d'itinéraires afin de réduire les erreurs.

D. Établissements collectifs

39. Un établissement collectif est une unité d'habitation commerciale, institutionnelle ou communautaire. Parmi les exemples d'établissements collectifs, on peut citer les gîtes et les chambres à louer, les hôtels, les motels, les établissements touristiques, les établissements d'hébergement médicalisé, les hôpitaux, les logements des membres du personnel, les bases militaires, les camps de travail, les prisons et les foyers d'hébergement.

40. Statistique Canada a recours à divers mécanismes pour faire face à la charge que représente la communication de données pour la population canadienne. Elle utilise les sources de données administratives existantes, comme les registres administratifs, pour recenser les personnes vivant dans des établissements collectifs institutionnels. Ces registres ont toujours été utilisés. Or, depuis 2016, Statistique Canada étudie de nouvelles façons de se servir des données administratives pour les lieux de vie collectifs, dont les bases des forces armées canadiennes, les établissements d'hébergement médicalisé et les établissements pénitentiaires.

1. Bases des forces armées canadiennes

41. Parmi les domaines pour lesquels l'utilisation de données administratives est envisagée, on peut citer celui des personnes vivant dans un certain type d'habitation : bases des forces armées canadiennes (y compris d'autres bâtiments, comme les hôpitaux, présents sur la base), casernes et postes de garde.

42. Les données reçues par Statistique Canada ont fait l'objet d'une enquête visant à déterminer s'il serait possible d'intégrer les registres de manière à tenir compte des personnes vivant au sein de la base. Cependant, à la suite des premiers travaux effectués, il a été décidé de recenser les bases militaires au moyen de visites sur le terrain, comme cela était d'usage avant le recensement de 2016, étant donné les inquiétudes que soulevait la qualité des registres. Ces dossiers administratifs n'étaient pas suffisamment détaillés pour permettre d'atteindre l'objectif initial, mais les données serviront à élaborer des indicateurs d'occupation des unités d'habitation privées dans les secteurs d'envoi et de retour par la poste aux fins du recensement de 2021.

2. Curateurs(trices) et tuteurs(trices) publics (publiques)

43. Statistique Canada examine également la possibilité d'utiliser des données recueillies auprès des curateurs(trices) et tuteurs(trices) publics (publiques) pour compléter la collecte de données concernant certaines personnes résidant dans des établissements collectifs, tels que les établissements d'hébergement médicalisé, les résidences pour personnes âgées et les établissements de soins résidentiels. Ce type d'information serait utilisé pour placer les bonnes personnes au bon endroit.

44. Actuellement, lorsque l'adresse d'une personne renvoie au bureau d'un(e) curateur(trice) public (publique), Statistique Canada sait qu'il s'agit peut-être d'un établissement collectif. Les personnes vivant dans ce type d'établissements reçoivent rarement leur courrier directement et lorsqu'une personne âgée est prise en charge par les proches d'un tiers, il peut arriver qu'elle soit enregistrée à tort en tant que membre de cette famille. Ces renseignements administratifs peuvent donc aider, dans certains cas, à enregistrer la personne âgée concernée au bon endroit.

45. Statistique Canada n'a pas encore accès à ces données et doit, pour ce faire, conclure des accords avec chaque province. C'est pourquoi le déploiement des efforts nécessaires pour obtenir lesdites données et les utiliser a été repoussé de manière à être intégré dans les activités qui seront menées aux fins du recensement de 2026.

3. Informations relatives aux établissements pénitentiaires

46. Statistique Canada étudie la possibilité d'utiliser les dossiers administratifs disponibles pour obtenir des renseignements sur les personnes vivant dans des établissements pénitentiaires, tant les établissements fédéraux, provinciaux et territoriaux que ceux qui sont réservés aux jeunes délinquant(e)s. Des travaux sont en cours pour étudier la possibilité de remplacer le recensement sur le terrain de ces établissements par des données administratives dans le cadre du recensement de 2021. Le recensement de 2016 a fait état de 813 établissements collectifs de ce type.

III. Conclusion

47. Les données administratives offrent à Statistique Canada l'occasion d'améliorer la qualité des données de recensement, de réduire la charge de travail pour les personnes interrogées et d'élargir le contenu du recensement. Il faut néanmoins surmonter certains obstacles pour tirer le meilleur parti des dossiers administratifs à ces fins.

48. L'obtention des données requises fait partie des principaux défis à relever. Les documents administratifs sont souvent conservés à d'autres niveaux de l'administration publique, ce qui nécessite la négociation d'accords relatifs au transfert de l'information. Parfois, le niveau de qualité des données administratives n'est pas suffisant pour permettre d'effectuer le remplacement.

49. Il n'empêche que Statistique Canada a recensé plusieurs exemples de remplacements de données très fructueux, s'agissant entre autres de données sur le revenu et l'immigration. Pour le recensement de 2021, l'utilisation de données administratives sur l'immigration sera intensifiée, en fonction des essais et analyses finals.

50. Les sources de données administratives offrent également des possibilités d'innovation, comme en témoignent les activités de recherche-développement en faveur de nouvelles méthodes qui permettraient à Statistique Canada d'obtenir des informations sur les déplacements domicile-travail. De même, les possibilités d'améliorer l'information sur les personnes vivant dans des établissements collectifs sont à l'étude. Cependant, l'obtention de données et la qualité des dossiers administratifs sont des éléments dont il faut tenir compte dans le cas des établissements collectifs.
